
Cinquante-cinquième session ordinaire

Commission plénière

Compte rendu de la troisième séance

Tenue à l'Austria Center Vienna, le mercredi 21 septembre 2011, à 15 h 15.

Présidente : M^{me} YPARRAGUIRRE (Philippines)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
24	Questions relatives au personnel (<i>suite</i>)	1–10
	(a) Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence (<i>suite</i>)	1–6
	(b) Les femmes au Secrétariat	7–10
17	Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires (<i>suite</i>)	11–29
15	Sécurité nucléaire, y compris les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique (<i>suite</i>)	30–57

¹ GC(55)/COM.5/1.

Liste des abréviations :

CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
UHE	uranium hautement enrichi
IPPAS	Service consultatif international sur la protection physique

24. Questions relatives au personnel (suite)

a) Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence (suite)

(GC(55)/19 ; GC(55)/COM.5/L.12)

1. Le représentant des PHILIPPINES dit que, lors de consultations officieuses, il a été convenu que le paragraphe 8 du projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.12 devrait être amendé comme suit : « Prie en outre le Directeur général de continuer à s'assurer que les consultants sont engagés compte tenu de leur aptitude à apporter les connaissances spécialisées nécessaires, à prendre dûment en considération, le cas échéant, la répartition géographique pour le recrutement de consultants titulaires de contrats de louage de services, et de continuer à indiquer la nationalité de ces consultants dans les futurs rapports ».
2. Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD approuve le libellé modifié lu par le représentant des Philippines.
3. Le DIRECTEUR DE LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES, répondant à une demande d'éclaircissements présentée par la représentante des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, dit que le nombre de consultants employés par l'Agence varie considérablement au cours de l'année, mais que les consultants ne représentent en moyenne qu'environ 3 % des employés. Le Secrétariat suit de près la répartition géographique du personnel afin de veiller à ce qu'elle soit globalement équitable.
4. La représentante des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE dit que sa délégation peut se joindre à un consensus sur le nouveau libellé du paragraphe 8.
5. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.12, le paragraphe 8 tel qu'il vient d'être modifié oralement.
6. Il en est ainsi décidé.

b) Les femmes au Secrétariat

(GC(55)/20 ; GC(55)/COM.5/L.13)

7. Le représentant des PHILIPPINES, prenant la parole à la demande du représentant du PÉROU, présente le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.13 et dit que le Groupe des 77 et de la Chine déplore le fait que, selon le rapport du Directeur général figurant dans le document GC(55)/20, la représentation des femmes au Secrétariat ne se soit pas sensiblement accrue.
8. Les représentants de l'AUSTRALIE, de l'AUTRICHE, du CANADA, du DANEMARK, de l'ESPAGNE, de l'ESTONIE, de la FINLANDE, de l'ISLANDE, de l'IRLANDE, de la LITUANIE, de la NORVÈGE, de la NOUVELLE-ZÉLANDE et de la SUÈDE disent que leurs délégations respectives souhaitent coparrainer le projet de résolution.
9. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.13.
10. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 15 h 35 et reprend à 15 h 40.

17. Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires (suite) (GC(55)/COM.5/L.7 et L.8)

11. La PRÉSIDENTE invite la Commission à entamer l'examen du projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.7.

12. Le représentant de la FRANCE, présentant la première partie (En général) du projet de résolution, dit que, à l'alinéa r), « Se félicitant de » devrait être remplacé par « Notant ».

13. Le représentant de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, présentant la troisième partie (Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes), dit que l'Égypte est devenue peu auparavant membre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO). Il faudrait donc, à l'alinéa e), remplacer le membre de phrase « 32 États Membres » par « 33 États Membres ».

14. Après avoir souhaité la bienvenue à deux autres nouveaux membres de l'INPRO, à savoir la Jordanie et la Pologne, le représentant promet que son pays continuera d'appuyer ce projet, dont les résultats sont mis à la disposition de tous les États Membres.

15. Le représentant du CANADA, présentant la quatrième partie (Approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire), attire particulièrement l'attention d'une part sur l'alinéa d), dans lequel il est fait référence au plan d'action de l'Agence sur la sûreté nucléaire et à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, d'autre part sur les paragraphes 1, 2 et 10, dans lesquels il est fait référence à des publications et documents qui seront utiles à tous les États Membres, notamment à ceux qui envisagent de lancer un programme électronucléaire.

16. L'expression « coordination souple », figurant au paragraphe 11, est un concept expliqué au paragraphe 6 de l'annexe 8 du document GC(55)/17 : « On entend par « coordination souple » les efforts déployés par l'Agence pour encourager l'interaction productive entre l'assistance fournie par l'Agence en matière d'infrastructure et une assistance bilatérale similaire entre les primo-accédants et les pays vendeurs, tout en respectant l'indépendance des différentes initiatives d'assistance ». Selon le Secrétariat, la « coordination souple » passe par des consultations volontaires entre les États Membres qui lancent ou développent un programme électronucléaire, ou entre ces États Membres et l'Agence et d'autres organismes pertinents, avec comme objectif principal de remédier aux lacunes et faiblesses des programmes électronucléaires.

17. Le représentant de l'INDE, présentant la deuxième partie (Réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance – mise au point et implantation) du projet de résolution, dit que le texte est le fruit de consultations approfondies.

18. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.7, étant entendu que « Se félicitant de » sera remplacé pour « Notant » à l'alinéa r) de la première partie et « 32 » pour « 33 » à l'alinéa e) de la troisième partie.

19. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 15 h 55 et reprend à 16 h 30.

20. La PRÉSIDENTE invite la Commission à entamer l'examen du projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.8.
21. Le représentant du PÉROU, présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il a été décidé lors des consultations officieuses que l'alinéa c) serait amendé comme suit : « Prenant note de la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 comme orientation et contribution à cet égard ».
22. Il a également été décidé que les alinéas q) et r) devraient être remplacés par un seul alinéa nouveau qui se lirait comme suit : « Prenant note avec satisfaction des efforts accomplis par l'Agence, en coordination avec d'autres organisations internationales, États Membres et parties prenantes concernées, pour faciliter un approvisionnement fiable en molybdène 99 grâce à des mesures prises pour soutenir le développement des capacités des États Membres à assurer, pour leurs besoins nationaux et pour l'exportation, la production de molybdène 99 et de technétium 99m non basée sur l'UHE ».
23. Le paragraphe 7 devrait être amendé comme suit : « Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à recueillir 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2015 sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et [...] ».
24. Au paragraphe 9, le membre de phrase « les Laboratoires de l'Agence » devrait être remplacé par « les laboratoires des applications nucléaires de l'Agence ».
25. Enfin, au paragraphe 10, le membre de phrase « de continuer à » devrait être inséré avant « exécuter des activités qui contribueront à [...] ».
26. Le représentant de l'INDE, se référant au nouvel alinéa unique du préambule proposé par le représentant du Pérou, suggère de supprimer le membre de phrase « grâce à des mesures prises ».
27. La représentante des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, se référant au même alinéa, suggère de remplacer le membre de phrase « pour soutenir » par « en soutenant », l'alinéa se lisant comme suit : « [...] un approvisionnement fiable en molybdène 99 en soutenant le développement des [...] ».
28. La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.8 tel que modifié oralement.
29. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 16 h 45 et reprend à 17 h 05.

15. Sécurité nucléaire, y compris les mesures de protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique (suite) (GC(55)/COM.5/L.11/Rev.1)

30. La PRÉSIDENTE invite la Commission à examiner le projet de résolution révisé figurant dans le document GC(55)/COM.5/L.11/Rev.1.

31. Le représentant de l'ALLEMAGNE, présentant le projet révisé, ainsi que la liste des auteurs actualisée, dit qu'un accord a été trouvé sur de nombreuses questions en suspens lors des consultations officielles.

32. L'alinéa j) a été modifié comme l'avait proposé le représentant de l'Australie à la deuxième séance de la Commission.

33. Le libellé révisé du paragraphe 7 traduit l'intention du Secrétariat de publier le document de la catégorie Recommandations de sécurité nucléaire NSS 13 en tant que document INFCIRC, comme cela a été signalé à la deuxième séance.

34. Le paragraphe qui porte désormais le numéro 16 correspond au paragraphe supplémentaire proposé par le représentant de la France à la deuxième séance, le membre de phrase « comme indiqué dans le Rapport sur la sécurité nucléaire 2011 » ayant été ajouté.

35. Au paragraphe 18, « bases de données nationales sur les matières nucléaires », libellé utilisé en 2010 au paragraphe 13 de la résolution GC(50)/RES/8, a été remplacé par « bibliothèques nationales de criminalistique nucléaire », conformément à la proposition du représentant du Pakistan.

36. Le paragraphe 21, relatif à l'autoévaluation, a été proposé par la représentante de l'Égypte à la deuxième séance.

37. Au paragraphe 22, le membre de phrase « au choix du site, à » a été inséré après « jusqu' », comme l'avait proposé le représentant de Singapour.

38. L'alinéa g), qui contient le membre de phrase « y compris les sommets sur la sécurité nucléaire », est le seul point sur lequel un accord n'a pas encore été trouvé.

39. Le représentant de la SUISSE suggère de faire figurer dans le projet de résolution une requête demandant au Directeur général de faire rapport au Conseil des gouverneurs en novembre 2011 sur la participation de l'Agence au premier Sommet sur la sécurité nucléaire, qui a eu lieu en 2010, sur la réunion de suivi organisée à Buenos Aires et sur les préparatifs du deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire, prévu à Séoul en mars 2012.

40. Le représentant de l'INDONÉSIE suggère de déplacer l'alinéa g) après l'alinéa i) afin de souligner le rôle de l'Agence plutôt que celui des processus et initiatives internationaux.

41. Le représentant de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, se référant au paragraphe 21, demande si le Secrétariat a une expérience de l'élaboration de méthodes et approches d'autoévaluation et de la conduite des autoévaluations.

42. Le DIRECTEUR DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE, notant que le paragraphe 21 reflète étroitement l'alinéa suivant le premier point du paragraphe 68 du document GC(55)/21 (Rapport sur la sécurité nucléaire 2011), dit que le Secrétariat possède une telle expérience. Par exemple, il a élaboré et promu une méthode d'autoévaluation pour mener des examens IPPAS sur la base de documents de la collection Sécurité nucléaire.

43. Le Secrétariat espère former, le personnel chargé de la sécurité nucléaire des États Membres aux autoévaluations, et à la demande des États celles-ci seront suivies d'examen par des pairs si les États le souhaitent.

44. Le représentant de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, se référant à l'alinéa g), dit que son pays et les États-Unis d'Amérique ont tenu des séances d'information et de sensibilisation à l'intention des États qui n'avaient pas participé au premier Sommet sur la sécurité nucléaire, lequel a conduit,

entre autres, au rapatriement de plusieurs centaines de kilogrammes d'UHE et à la ratification de la CPPMN par 13 nouveaux États.

45. Le représentant propose que l'alinéa g) soit libellé comme suit : « Notant le rôle de renforcement mutuel des processus et initiatives internationaux, y compris le Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire de 2012, pour ce qui est de faciliter [...] ».

46. Le représentant du ROYAUME-UNI, répondant à une observation faite par le représentant de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, propose que le paragraphe 21 soit amendé comme suit : « [...] des méthodes d'autoévaluation et des approches basées sur [...] la collection Sécurité nucléaire et qui peuvent être utilisées à titre volontaire par les États Membres pour que l'infrastructure nationale de sécurité nucléaire [...] ».

47. Le représentant de la FÉDÉRATION DE RUSSIE dit que son pays peut accepter le projet de résolution avec la modification proposée par le représentant du Royaume-Uni.

48. La PRÉSIDENTE dit que, s'il n'y a pas d'objection, elle considère que la Commission accepte le paragraphe 21 tel qu'il a été modifié.

49. Il en est ainsi décidé.

50. Le représentant de CUBA, se référant à l'alinéa g), dit qu'il est inapproprié, dans une résolution de la Conférence générale, de faire référence à un événement auquel certains États Membres n'ont pas été invités à participer, et ce malgré l'importance que revêt la question traitée pour tous les États.

51. La délégation cubaine souhaiterait obtenir des informations sur les critères appliqués pour sélectionner les États qui ont été invités à participer au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire, ainsi que sur le rôle joué par l'Agence au Sommet sur la sécurité nucléaire de 2010. Le représentant de Cuba croit comprendre que l'Agence a assisté à cet événement en qualité d'observateur seulement et qu'il n'y a donc aucune activité de suivi à porter à la connaissance du Conseil des gouverneurs.

52. Le représentant de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, ayant exprimé son appui aux observations faites par le représentant de Cuba, dit qu'un certain nombre de pays, y compris le sien, ont lancé des initiatives visant à faciliter les synergies et la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire.

53. La représentante des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, se dit favorable à la proposition du représentant de la République de Corée, et dit que les préparatifs du prochain Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire ont été empreints d'un esprit de coopération et de transparence qui, à, son avis, a rendu l'événement tout à fait pertinent pour les activités de l'Agence.

54. Le DIRECTEUR DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE, répondant à une question posée par le représentant de CUBA, dit que, à son avis, l'Agence aura le statut d'observateur au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire.

55. Le représentant de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE dit que l'Agence sera libre de participer aux discussions et de soumettre des contributions écrites.

56. La PRÉSIDENTE suggère de suspendre l'examen du point de l'ordre du jour afin de permettre la tenue d'autres consultations officieuses.

57. En réponse à des questions posées par les représentants du ROYAUME-UNI et de la SUÈDE, elle dit que la seule question qui reste à résoudre est celle du libellé de l'alinéa g).

La séance est levée à 17 h 50.